



eau
seine
NORMANDIE

Agence de l'eau

Recherche des REJETS MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX USÉES URBAINES

Dans le cadre du nouveau plan national sur les micropolluants 2016-2021, une note technique* a été publiée afin de préciser les modalités de surveillance des stations d'épuration urbaines (STEU de plus de 10 000 équivalents habitants) à mettre en place à partir de 2017. L'objectif est de réduire leurs rejets dans l'environnement.

* Note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction.

Cette nouvelle phase de l'action de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) est articulée en deux étapes :

- A. **une phase de recherche d'un an** (dans les eaux brutes et eaux traitées) qui permet d'identifier les micropolluants à enjeu et sert de référence pour quantifier les réductions réalisées
 - B. **une phase de diagnostic à l'amont de la station d'épuration urbaine** qui permet une meilleure compréhension des sources d'émission et une identification des actions de réduction pertinentes
- Une unique liste de substances à rechercher quelle que soit la taille de la station d'épuration urbaine : 98 substances à l'entrée de la station d'épuration urbaine et 92 substances en sortie de la station d'épuration urbaine.

L'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et la protection de la santé, constituent des priorités de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La réduction des rejets de substances dangereuses générée par les activités industrielles, domestiques ou agricoles, est au cœur de cet enjeu de taille.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie vous accompagne et vous apporte son aide :

50 %* de subvention pour réaliser les campagnes d'analyses sur les eaux en entrée et sortie de station (étape A) et 80 % de subvention pour réaliser les phases de diagnostic amont (étape B).

* Taux pouvant être porté à 80 % pour les campagnes d'analyses incluant également le volet « boues » de la station d'épuration.



Vous avez pris connaissance de la note technique du 12 août 2016 qui donne en suite aux précédentes actions de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau en tenant compte de l'évolution des connaissances (nouveaux polluants spécifiques de l'état écologique, nouvelles substances prioritaires et dangereuses prioritaires de la directive 2013/39/UE modifiant la DCE et nouvelles normes de qualité environnementales (NQE), amélioration des méthodes analytiques, capitalisation des campagnes précédentes, etc).



Vous exploitez une station de traitement des eaux usées dont la capacité nominale est supérieure à 10 000 équivalents habitants (EH).



Vous devez lancer une action de diagnostic à l'amont de votre station d'épuration sur les micropolluants précédemment identifiés comme présents en quantité significative lors de la précédente campagne RSDE et/ou vous devez initier une campagne d'analyses d'un an sur vos eaux en entrée et sortie de station d'épuration afin d'identifier les micropolluants à enjeu.

UN OBJECTIF NATIONAL
COLLECTIF CLAIR

→ Supprimer les rejets de substances dangereuses prioritaires et autres polluants dangereux à échéance 2021, 2028 ou 2033.

→ Réduire les rejets de substances prioritaires et des polluants spécifiques de l'état écologique des masses d'eau à échéance 2021, 2027 ou 2033.

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau
Établissement public de l'Etat



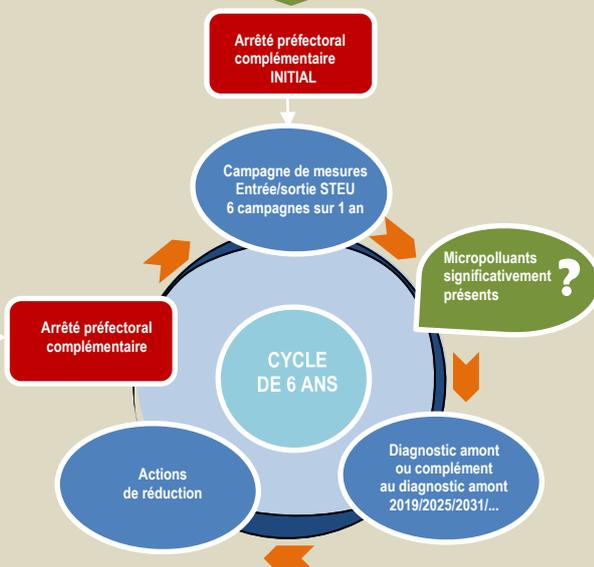
Nouveau calendrier par cycle de 6 ans synchronisé avec le calendrier de la directive cadre sur l'eau (DCE)

Stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents habitants

Vous avez participé à la campagne RSDE2 et des micropolluants ont été ciblés comme étant significatifs sur ces résultats

Vous avez participé à la campagne RSDE2 et aucun micropolluant n'a été ciblé comme étant significatif OU vous n'avez pas réalisé la campagne RSDE2

Diagnostic amont à réaliser en 2017



Pour en savoir plus sur le plan national micropolluant 2016-2021 : [Lien vers le site du ministère de l'Environnement](#)

Constats des précédentes campagnes RSDE au niveau national

- > Les rejets d'eaux traitées de 760 stations de plus de 10 000 EH ont été mesurés au niveau national
- > Sur 104 substances recherchées, 82 ont été quantifiées plus de 5 fois
- > 8 substances sont quantifiées en moyenne dans les rejets des stations de moins de 100 000 EH
- > 16 substances sont quantifiées en moyenne dans les rejets des stations de plus de 100 000 EH
- > Un tiers des STEU ont quantifié dans leurs rejets entre 10 et 19 substances
- > Les métaux, les hydrocarbures polycycliques aromatiques, les phtalates et les pesticides représentent les familles les plus quantifiées
- > 40 % des rejets peuvent engendrer un impact potentiel sur le milieu naturel pour une ou plusieurs substances

L'Agence de l'eau Seine-Normandie

est un Etablissement public du ministère chargé de l'Environnement dont la mission est de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques. Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

Siège

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09

Courriel : seinenormandie.communication@aesn.fr

www.eau-seine-normandie.fr

Vos interlocuteurs

L'organisation de l'Agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque sous bassin

Paris et Petite Couronne (Dép. : 75-92-93-94)

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 18 05
Courriel : dppc@aesn.fr

Rivières Ile-de-France (Dép. : 77-78-91-95)

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 17 29
Courriel : drif@aesn.fr

Seine-Amont (Dép. : 10-21-45-58-89)

18, Cours Tarbé – CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. : 03 86 83 16 50
Courriel : dsam@aesn.fr

Vallées de Marne (Dép. : 02 Sud-51-52-55)

30-32, chaussée du Port – CS 50423
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 66 25 75
Courriel : dvm@aesn.fr

Vallées d'Oise (Dép. : 02 Nord-08-60)

2, rue du Docteur Guérin
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00
Courriel : dvo@aesn.fr

Seine-Aval (Dép. : 27-28-76-80)

Hangar C
Espace des Marégraphes – CS 41174
76176 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30
Courriel : dsav@aesn.fr

Bocages Normands (Dép. : 14-35-50-53-61)

1, rue de la Pompe – BP 70087
14203 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. : 02 31 46 20 20
Courriel : dbn@aesn.fr

